

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE
VULGARISATION ET DE DIFFUSION DU FILM SUR L'ITIE A CONAKRY
ET DANS DES ZONES MINIERES DE LA GUINEE**

1. L'agence de la coopération allemande au développement (GIZ) a été chargée par le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) de mettre en œuvre le programme 'Gouvernance Régionale du Secteur Extractif en Afrique de l'Ouest (GRSE)' dans les quatre pays (Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Leone et Guinée) de l'Union du Fleuve Mano (UFM). L'objectif principal du programme est de favoriser/créer les conditions cadre afin que le secteur extractif soit un véritable levier pour un développement durable de la région.

Dans le cadre de la mise en œuvre du premier champ d'intervention qui traite entre autres de la transparence du flux des revenus du secteur extractif, le projet appuie l'Initiative pour la Transparence dans les Industries dans les Industries Extractives (l'ITIE). L'ITIE est une Norme internationale qui vise à améliorer la transparence et à promouvoir la redevabilité dans la gestion des revenus tirés des ressources minières, gazières et pétrolières.

La transparence relative aux paiements des entreprises aux gouvernements constitue un élément important pour satisfaire à l'obligation de rendre des comptes. La Guinée a adhéré à cette initiative en 2005, et a été déclarée « pays conforme » en juillet 2014. La prochaine validation de la Guinée selon les exigences 2016 est prévue au mois de juillet 2018.

Avant cette date, plusieurs activités dont entre autres le renseignement de 'l'EXIGENCE ITIE 7 - Résultats et impact' à travers des campagnes de sensibilisation devra être au préalable réalisé pour donner à la Guinée de réelles opportunités de réussir une seconde validation.

C'est dans cette optique que le Secrétariat exécutif de l'ITIE a sollicité et obtenu l'appui technique et financier de la GIZ en premier lieu pour la réalisation, et en second lieu pour la diffusion du film institutionnel sur la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée, communément appelé Film ITIE. Ledit Film ITIE vient d'être fraîchement produit et il y a lieu maintenant de le faire vulgariser auprès d'un large public tant dans la capitale Conakry, qu'à l'intérieur du pays singulièrement dans des communes rurales et urbaines impactées par les activités minières à l'intérieur du pays.

C'est dans ce cadre que la GIZ entend accompagner ses partenaires de l'ITIE Guinée dans l'amélioration de la mise en œuvre de la stratégie de communication ITIE par la vulgarisation du film sur l'ITIE afin de susciter des débats citoyens éclairés à tous les niveaux.

2. **Le principal objectif de la consultation est la réalisation d'une campagne de vulgarisation du film ITIE de 25 minutes (en français mais aussi synchronisé en Soussou, Pular, Maninka, Kpèlèwo) tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays dans des zones minières sélectionnées, dans le but d'informer et de sensibiliser les populations guinéennes sur la transparence des revenus du secteur extractif.**

Les lieux de la consultation seront Conakry et des communes rurales et urbaines de quelques zones minières sélectionnées à travers le pays.

3. Le Prestataire (Cabinet) recherché doit être une structure professionnelle de communication avec au moins cinq (5) années d'expérience dans la conduite de caravane de sensibilisation/formation au niveau local. La mission du Prestataire et les résultats attendus seront définis en détail dans le dossier d'appel d'offre à transmettre aux prestataires retenus sur la liste restreinte. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux procédures de la GIZ.
4. La GIZ établira sur la base des réponses du présent appel à manifestation d'intérêt une liste restreinte de prestataires à qui seront envoyés un dossier d'appel d'offre y compris les termes de référence de cette étude pour soumission d'une offre technique et financière.
5. La GIZ invite les structures intéressées, qualifiées dans le domaine à manifester leur intérêt en joignant au dossier de manifestation d'intérêt au minimum les documents ci-dessous :
 - a. une présentation actualisée de la structure avec des références en faisant ressortir les expériences dans le domaine de la présente mission;
 - b. une copie légalisée de l'agrément de la structure ou tout autre document juridique prouvant leur légalité vis-à-vis de la loi ;
 - c. des preuves de réalisation de campagne d'information/sensibilisation des populations particulièrement au niveau local.
6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux procédures de la GIZ. Il est à noter que l'intérêt manifesté par une structure n'implique aucune obligation de la part de la GIZ de l'inclure sur une liste restreinte.

7. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française seront physiquement reçues dans une enveloppe portant clairement la mention «APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE VULGARISATION ET DE DIFFUSION DU FILM SUR L'ITIE A CONAKRY ET DANS DES ZONES MINIERES DE LA GUINEE», par la GIZ du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et **au plus tard le Vendredi 13 Avril 2018 à 13 heures locales de Conakry au Bureau de la GIZ à Conakry, sise DI.256 Corniche Nord, Cité ministérielle/Commune de Dixinn – BP. 4100, Conakry, République de Guinée.** Les questions et demandes de clarification seront adressées à l'adresse suivante : giz-guinea@giz.de